

Image not found or type unknown



## Achat enchères et mauvais argus

Par **muhyidin**, le **26/01/2016** à **09:03**

Bonjour

Mon père a acheté un véhicule aux enchères par internet. Le site indiquait un argus à 18500 or il s'avère qu'après vérifications l'argus brute est de 15000€. L'écart est très important et les commissaires priseurs font de l'argus un argument de vente lors des enchères.

Mon père souhaite donc se rétracter mais ils prélèvent une caution de 1000€. Au vu de leur erreur est il dans l'obligation de payer cette caution ?

Merci